



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **10 février 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **4 février 2022**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Fatma FARTAS à Nadia LAKEHAL  
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM  
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL  
Nacera ALLEM à Carlos PEREIRA  
Nordine GASMI à Ange VIDAL  
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

## Nombre de membres

| Art 2121-2 du CGCT | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------|-------------|-------------------------------------|
| 43                 | 43          | 43                                  |

Objet :

-----

Ouverture de postes permanents à la possibilité d'emplois contractuels

V\_DEL\_220210\_5

## **Rapport de Madame PRALY,**

### **Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Dans ce cadre je vous propose l'ouverture de cinq emplois permanents ouverts aux fonctionnaires et aux contractuels sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984.

#### **1/ Responsable du service éclairage public :**

La direction des espaces publics rassemble les services cadre de vie et éclairage public. Elle assure l'entretien et la maintenance du Patrimoine non Bâti. Il met en œuvre la politique de gestion de l'espace public décidée par la collectivité. Il contribue au développement et à la mutation de la ville par l'accompagnement des opérations nouvelles.

Je vous propose l'ouverture de l'emploi permanent de responsable du service éclairage public.

Ce poste est ouvert à temps complet à compter du 1er mars 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

#### **2/ Adjoint au responsable du service Achats marchés H/F**

La Direction des Finances et de la commande publique a pour mission d'améliorer durablement la performance des achats tout en garantissant un niveau de service adapté aux besoins des directions et attendu par les usagers, mettre en œuvre la politique d'achat de la Ville en définissant les stratégies d'achat correspondantes, intégrer la dimension de développement durable et d'insertion dans les achats réalisés, garantir le respect des grands principes de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures. Dans ce cadre, la Ville de Vaulx-en-Velin recherche un adjoint au responsable du service Achat marchés.

Les missions du poste sont les suivantes :

- actions de conception ;
- actions de conseil ;
- activités de management.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie A d'adjoint au responsable du service achats marchés pilote du volet social ouvert à tous les grades des cadres d'emploi des attachés territoriaux.

Ce poste est ouvert à temps complet à compter du 1er mars 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

### **3/ Responsable adjoint du service budget et comptabilité :**

Au sein du service budget / comptabilité de la direction des finances et de la commande publique, le responsable adjoint assure la supervision de l'exécution financière en dépense, l'amélioration de la qualité comptable et de la culture de gestion de la collectivité.

Les missions du poste sont les suivantes

- être co-référent du logiciel financier ;
- participer à la procédure budgétaire ;
- assurer le suivi de l'exécution par service et par opération.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie A, de responsable adjoint du service budget et comptabilité, ouvert à tous les cadres d'emploi des attachés territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet à compter du 1er mars 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra être titulaire d'un diplôme relatif à une formation supérieure en finances publiques, juridique, comptabilité, gestion.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

### **4/ Assistante de direction H/F**

Les missions du poste d'assistante de direction sont les suivantes :

- travail en coordination avec les autres assistantes sur la base des méthodes communes élaborées dans la direction, en transversalité et polyvalence .
- accueil physique et téléphonique ;
- tenue de l'agenda et organisation du temps professionnel ;
- préparation et suivi de l'activité (préparation mise à jour et classement des dossiers : réception, classement et diffusion des informations, intégration des priorités dans la gestion quotidienne...) ;
- réaliser, mettre en forme et suivre les documents administratifs (prise de note, frappe, diffusion et classement) ;
- rédaction de courriers.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie B d'assistant de direction, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet à compter du 1er mars 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

##### **5/ Chargé des projets « aménagements durables » :**

La direction Environnement - Cadre de Vie regroupe les services espaces verts, voirie, éclairage public ainsi que les opérations PPI Métropole.

Elle assure une transversalité avec l'ensemble des services municipaux et Métropolitains afin de piloter les projets urbains structurants du territoire.

Elle contribue au développement et à la mutation de la ville par l'accompagnement des opérations nouvelles.

Elle pilote la conception et la réalisation d'aménagements paysagers de proximité. Dans ce cadre, la Ville de Vaulx-en-Velin recherche un chargé des projets « aménagement durable ».

Les missions du poste sont les suivantes :

- référent technique et opérationnel du budget participatif ;
- réalisation de travaux neufs (budget Ville) ;
- réalisation de marché d'AMO et de MOE ;
- co-pilotage du projet de ferme urbaine.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie A de cadres d'emploi d'ingénieurs chargé de mission « aménagements durables » ouvert à tous les territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet à compter du 1er mars 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

**En conséquence, je vous propose :**

► de créer cinq emplois permanents à temps complet tels que décrit ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

► de dire que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

► d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220210-V\_DEL\_220210\_5-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** la loi de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 ;

**Vu** le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Considérant** la nécessité de créer cinq emplois permanents, de secrétaire de collaborateurs de cabinet de catégorie B, d'adjoint au responsable du service achats marchés de catégorie A, de responsable du service éclairage public de catégorie B, de chargé de mission « aménagements durables » de catégorie A, et de responsable adjoint du service budget et comptabilité ;

**Considérant** la nature des fonctions très spécialisées de ces emplois et les besoins des services ;

**Entendu** le rapport présenté le 10 février 2022 par Madame Josette PRALY, douzième adjointe, déléguée au Dialogue social, aux Emplois, Carrières, Conditions de travail et Formations des agents municipaux ;

### **Après avoir délibéré, décide :**

▶ de créer cinq emplois permanents à temps complet tels que décrit ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

▶ de dire que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

▶ d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

|  |
|--|
| <b>Nombre de suffrages exprimés : 43</b> |
| Votes Pour : 43                          |
| Votes Contre : 0                         |
| Abstention : 0                           |
| Sans participation : 0                   |

Ainsi fait et délibéré le jeudi 10 février 2022.

**Pour extrait conforme,**

**#signature#**